

# QCM THEMATIQUE

## PERMIS A POINT PERMIS PROBATOIRE

### Question 1

Après invalidation de son permis de conduire détenu depuis cinq ans, un conducteur a obtenu un nouveau permis, suite à la réussite des épreuves théorique et pratique du permis de conduire:

- A - son permis a 6 points,
- B - son permis a 12 points,
- C - il est limité aux vitesses appliquées aux conducteurs novices,
- D - il doit apposer un signe distinctif à l'arrière de son véhicule.

### Question 2

Suite à une formation traditionnelle, un conducteur obtient son permis de conduire le 2 janvier 2008.

Le 15 juin 2009, il est sanctionné pour non port de la ceinture de sécurité et paie sur le champ son amende. Il suit un stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière le 15 juillet 2009.

Combien de points comporte son permis de conduire une fois le stage validé;

- A- 6 points,
- B - 8 points,

Quand obtiendra-t-il son capital de 12 points, s'il ne commet pas de nouvelles infractions et ne suit pas un nouveau stage de sensibilisation à la sécurité routière:

- C - le 2 janvier 2011,
- D - le 15 juin 2012,
- E - le 16 juillet 2012.

### Question 3

Un cycliste, titulaire du permis de conduire, ne marque pas l'arrêt à un feu de signalisation rouge. Il encourt :

- A - une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe,
- B - un retrait de 4 points,
- C - une interdiction de conduire une bicyclette pendant 3 mois.

### Question 4

Aucun retrait de points du permis de conduire ne peut être appliqué lorsque l'infraction a été commise :

- A- par un conducteur de moins de 18 ans,
- B- sur un cyclomoteur par un conducteur titulaire uniquement du brevet de sécurité routière,
- C- sur une bicyclette par une personne titulaire du permis "B".

### Question 5

Un conducteur a été verbalisé le 1er octobre 2006 pour non-port de la ceinture de sécurité. Il a payé son amende forfaitaire le 15 octobre 2006. Le 1er décembre 2006, il reçoit du ministère de l'intérieur une lettre lui notifiant le retrait de trois points du permis de conduire.

La date officielle du retrait court à compter du :

- A- 1er octobre 2006,
- B- 15 octobre 2006,
- C- 1er décembre 2006.

### Question 6

Tous les conducteurs en période probatoire du permis de conduire :

- A- doivent apposer un signe distinctif à l'arrière de leur véhicule,
- B- doivent circuler à 110 km/h sur les autoroutes limitées à 130 km/h,
- C- disposent à l'obtention du permis de conduire d'un capital de six points.

### Question 7

Un conducteur novice doit suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière :

- A- suite à un retrait de trois points pour des infractions commises à des dates différentes,
- B- suite à un retrait de points consécutif à la commission d'un excès de vitesse de 37 km/h,
- C- suite à un retrait de points consécutif au non respect des distances de sécurité.

**Question 8**

Pendant le délai probatoire de son permis de conduire, un conducteur commet plusieurs infractions entraînant un retrait de 5 points. Il suit un stage spécifique. Une fois le délai probatoire terminé, son capital points sera de :

- A- 5 points
- B- 6 points
- C- 7 points
- D- 12 points.

**Question n° 9**

Pendant la période probatoire, toute infraction commise et sanctionnée entraîne automatiquement:

- A- une perte de points sur le permis de conduire,
- B- une obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière,
- C- une invalidation du permis de conduire, en cas de retrait de 6 points sur le permis de conduire la première année.

**Question n° 10**

Sont soumis aux limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices :

- A- les élèves conducteurs en formation initiale et en conduite accompagnée,
- B- les conducteurs ayant obtenu leur permis de conduite via la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite pendant deux ans uniquement,
- C- tous les conducteurs après une invalidation de leur permis,
- D- tous les conducteurs en période probatoire.

**Question n° 11**

Un excès de vitesse, inférieur à 30 km/h de la vitesse maximale autorisée, commis par un élève conducteur non titulaire du permis de conduire, peut entraîner :

- A- une perte de 2 points sur son futur permis de conduire,
- B- le retrait de son livret d'apprentissage,
- C- une interdiction d'obtenir la délivrance du permis de conduire pendant une durée de 3 ans maximum,
- D- une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de la 4ème classe.

**Question n° 12**

Un conducteur titulaire de tous les points de son permis de conduire a payé l'amende sanctionnant le non-respect de la distance de sécurité entre deux véhicules durant la première année de la période probatoire de son permis de conduire. Ce conducteur doit suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière :

- A- Vrai
- B- Faux

S'il suit ce stage dans cette première année, et s'il ne commet pas d'autres infractions, à la fin de la période probatoire, son capital de points sera de :

- C- sept points,
- D- six points.

**Question n° 13**

Un conducteur titulaire de la totalité des points de son permis de conduire commet simultanément ces deux infractions : non port de la ceinture de sécurité et usage du téléphone tenu en main en conduisant. Après sa condamnation définitive, il se verra retirer de son permis de conduire :

- A- 3 points,
- B- 4 points,
- C- 5 points.

**Question n° 14**

Un conducteur titulaire pour la première fois de la seule catégorie B du permis de conduire délivrée depuis dix-huit mois circule à 160 km/h sur une portion d'autoroute limitée à 110 km/h. Il encourt, hors cas de la récidive :

- A- une contravention de 5ème classe,
- B- une invalidation de son permis de conduire,
- C- une réduction de 4 points du permis de conduire.

**Question n° 15**

Est titulaire d'un permis de conduire probatoire, tout conducteur qui obtient le permis de conduire :

- A - pour la première fois,
- B - à la suite d'une annulation et après réussite uniquement à l'épreuve théorique générale du permis de conduire,
- C - à la suite d'une annulation et après réussite aux épreuves théorique et pratique du permis de conduire,
- D - de la catégorie A alors qu'il est déjà titulaire de la catégorie B depuis plus de 3 ans.

**Question n° 16**

Un conducteur titulaire d'un permis de conduire probatoire perd 3 points au cours de la première année. Il suit un stage spécifique obligatoire pendant cette même première année. A l'issue de ce stage, son capital de points est de :

- A - 6 points,
- B - 7 points,
- C - 12 points.

**Question n° 17**

Un conducteur a commis, pendant le délai probatoire de son permis de conduire, une infraction donnant lieu au retrait d'au moins 3 points :

- A - la notification de son retrait de points lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- B - il est dans l'obligation de suivre, dans un délai de trois mois, un stage de sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route,
- C - il encourt une contravention de 4ème classe s'il ne suit pas ce stage dans le délai imparti.

**Question n° 18**

Un jeune a obtenu son permis de conduire de la catégorie A1 le 2 avril 2004, puis le permis de conduire de la catégorie B, via l'AAC, le 3 octobre 2005. Le délai probatoire de son permis de conduire prendra fin :

- A - le 2 avril 2006,
- B - le 2 avril 2007,
- C - le 3 octobre 2007.

**Question n° 19**

Les points perdus du permis de conduire sont restitués :

- A - automatiquement au bout de 2 ans sans aucune condition,
- B - automatiquement au bout de 3 ans sans aucune condition,
- C - après délivrance de l'attestation de stage de sensibilisation à la sécurité routière, dans la limite de 4 points maximum, sans dépasser le plafond affecté au permis de conduire de son titulaire, hors cas d'un stage effectué suite à une décision judiciaire.

**Question 20**

Suite à plusieurs infractions, si le solde du nombre de point atteint 0, le conducteur reçoit un courrier recommandé ordonnant la remise du permis de conduire, il s'agit :

- A - D'une annulation du permis
- B - D'une invalidation du permis
- C - D'une suspension du permis

**Question 21**

En cas d'invalidation pour la première fois, si les démarches sont effectuées dans les délais, un permis de conduire est invalidé pour une durée de :

- A - 6 mois minimum
- B - 6 mois maximum

**Question 22**

Un conducteur possédant son permis depuis 5 ans et dont le nombre de point sur son permis a atteint 0, doit, pour récupérer son permis, repasser :

- A - l'épreuve pratique seulement
- B - L'épreuve pratique et l'épreuve théorique
- C - l'épreuve théorique seulement

**Question 23**

Un stage obligatoire donne toujours lieu à récupération de points

- A – Oui
- B – Non

**Question 24**

Un conducteur perd 1 point sur son permis de conduire, il récupèrera ce point, s'il ne commet pas d'autres infractions pendant un délai de

- A – 1 an
- B – 3ans

Un conducteur perd 4 points sur son permis de conduire, il récupèrera ses points, s'il ne commet pas d'autres infractions pendant un délai de :

- C – 1 an
- D – 2 ans
- E – 3 ans

**Question 25**

Si la procédure de l'amende forfaitaire est appliquée, les points sont retirés :

- A – Au moment du paiement
- B – Au moment de l'infraction
- C – Au moment de l'enregistrement

Si l'infraction est traitée par un tribunal de Police, le juge peut décider :

- D – d'augmenter le montant de l'amende
- E – d'augmenter le nombre de points retirés